



**PROGRAMME QUADRIENNAL DU CENTRE
INTERREGIONAL DE COORDINATION
2017 - 2021
(VERSION NON BUDGETISE)**



I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
II-PROGRAMMES PRIORITAIRES 2017 - 2021	2
A. Objectif 1 : Renforcer les capacités juridiques, légales et judiciaires des Etats membres en matière de sûreté et de sécurité maritimes.	2
Objectif Spécifique 1. Renforcer les capacités juridiques des Etats membres.	2
Objectif Spécifique 2. Renforcer les capacités judiciaires des Etats membres.	3
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir la coopération judiciaire aux niveaux national, régional et inter-régional.	3
Activités à mener pendant les dix huit premiers mois	Erreur ! Signet non défini.
B. Objectif 2 : Améliorer les compétences et les aptitudes professionnelles des agents chargés de l'application de la loi dans le secteur maritime	5
Objectif Spécifique 1. Développer les standards en matière de formation et d'entraînement en Afrique Centrale et de l'Ouest	5
Objectif Spécifique 2. Coordonner les programmes de formation et d'entraînement	5
Activités à mener lors des dix huit premiers mois	Erreur ! Signet non défini.
C. Objectif 3 : Contribuer à l'échange de l'information sur la sécurisation de l'espace maritime.	7
Objectif Spécifique 1. Mettre à disposition des acteurs du secteur maritime une information crédible, sécurisée et en temps réel.	7
Objectif Spécifique 2. Faciliter l'exploitation de l'information à des fins judiciaires et administratives.	8
Activités à mener pendant les dix huit premiers mois	Erreur ! Signet non défini.
D. Objectif 4 : Contribuer à la détermination, à la délimitation, à la démarcation des frontières maritimes et à la résolution pacifique des différends.	10
Objectif Spécifique 1. Fournir aux Etats des informations sur la délimitation et la démarcation des frontières.	10
Objectif Spécifique 2. Promouvoir la délimitation et la démarcation des frontières maritimes des Etats du Golfe de Guinée.	11
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir la résolution pacifique des conflits frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée.	11
Activités à mener durant les dix huit premiers mois	Erreur ! Signet non défini.
III – SYNERGIE, COMPLEMENTARITE, COORDINATION ET SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUADRIENNAL	15

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis le début des années 2000, la situation sécuritaire dans l'espace maritime du Golfe de Guinée est restée préoccupante, au regard du nombre constant des attaques à main armée, des détournements de navires, des prises d'otages et des attaques contre certaines cités côtières, de la pêche illícite, Non déclarée et Non règlementée (INN), de la pollution environnementale etc.

Certes, des efforts significatifs ont été engagés par les Etats. Mais beaucoup reste à faire en vue de sécuriser durablement cet espace maritime.

Dans ce contexte, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 2018 (2011), le 31 Octobre 2011, destinée à combattre les activités illicites commises en mer. Il a, ensuite, adopté la Résolution 2039 (2012), le 29 Février 2012, encourageant les Etats du Golfe de Guinée, par l'intermédiaire de la CEEAC, CEDEAO, de la CGG à la convocation d'un Sommet conjoint pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime en collaboration avec l'Union africaine.

A la suite de ces Résolutions, le Sommet de Yaoundé des 24 et 25 juin 2013, regroupant les pays du Golfe de Guinée, la CEEAC, la CEDEAO et la CGG, assistés par l'UNOWA et l'UNOCA, a adopté des décisions visant à garantir la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun de l'Afrique Occidentale et Centrale.

Lors dudit Sommet, il a été créé le Centre Interrégional de Coordination (CIC) pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et sécurité maritimes, avec siège à Yaoundé (Cameroun).

Le Protocole additionnel au Mémoire d'Entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur le fonctionnement du CIC, en son Article 3, confère au CIC la mission de renforcer les activités visant la coopération, la coordination, la mutualisation et l'interopérabilité des moyens, en vue de la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et de sécurité dans le domaine maritime commun de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

Afin de remplir les missions telles que détaillées dans l'article 3, alinéa 2 du Protocole Additionnel susvisé, le présent Plan Quadriennal du CIC 2017 – 2021 a été élaboré. Il détaille les programmes à exécuter pendant ces quatre années et les activités devant être mises en œuvre lors des dix huit premiers mois.

Le plan susvisé a pour but de contribuer à la sécurité et à la sûreté de l'espace maritime du Golfe de Guinée en dotant le CIC des moyens nécessaires en coordination avec les structures et institutions créées par les organisations régionales et les Etats membres.

II-PROGRAMMES PRIORITAIRES 2017 - 2021

A. Objectif 1 : Renforcer les capacités juridiques, légales et judiciaires des Etats membres en matière de sûreté et de sécurité maritimes.

Objectif Spécifique 1. Renforcer les capacités juridiques des Etats membres.

Résultat 1.1 les instruments juridiques et état des signatures et ratifications sont inventoriés.

Activité 1.1.1 Inventaire des conventions internationales applicables en matière de sécurité et de sûreté maritimes et des législations en vigueur dans les Etats membres.

Activité 1.1.2 Faire l'état des lieux de signatures et des ratifications des conventions internationales.

Résultat 1.2 Les disparités entre les textes sont identifiées.

Activité 1.2 1. Analyse comparée des différents textes nationaux.

Activité 1.2.2 Développement des directives pour l'harmonisation des textes nationaux.

Résultat 1.3. Les textes en Afrique Centrale et de l'Ouest sont harmonisés.

Activité 1.3.1 Plaidoyer dans les Etats membres.

Activités 1.3.2 Incorporation des directives dans les textes nationaux.

Objectif Spécifique 2. Renforcer les capacités judiciaires des Etats membres.

Résultat 2.1 Les compétences des juridictions sont élargies aux actes illicites commis en mer.

Activité 2.1.1 Plaidoyer en vue de l'élargissement des compétences judiciaires.

Activité 2.1.2 Adoption par les Etats membres de lois élargissant les compétences des juridictions.

Résultat 2.2 Les capacités des agents chargés de l'application de la loi sont renforcées.

Activité 2.2.1 Formation des agents chargés de l'application de la loi.

Activité 2.2.2 Echange d'expériences au niveau régional et inter-régional entre le personnel judiciaire.

Activité 2.2.3 Fourniture de support documentaire aux juridictions nationales.

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir la coopération judiciaire aux niveaux national, régional et inter-régional.

Résultat 3.1 La synergie entre les différentes administrations et institutions judiciaires nationales est renforcée.

Activité 3.1.1 Mise en place ou renforcement des mécanismes de coordination des actions des différentes administrations concernées.

Résultat 3.2 La coopération judiciaire entre Etats est renforcée.

Activité 3.2.1 Création de bases de données régionales et inter-régionales sur les actes illicites commis en mer.

Activité 3.2.2 Mise en place au niveau régional et inter-régional de mécanismes de concertations régulières.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS	ACTIVITES	COUTS (€)
	1 Renforcer les capacités juridiques des Etats membres	1.1 Instruments juridiques et état des signatures et ratifications inventoriés	1.1.1 Inventaire des conventions internationales applicables en matière de sécurité et de sûreté maritimes et des législations en vigueur dans les Etats membres.	
			1.1.2 Faire l'état des lieux de signatures et des ratifications des conventions internationales.	
		1.2 Les disparités entre les textes sont identifiées	1.2.1. Analyse comparée des différents textes nationaux	
			1.2.2 Développement des directives pour l'harmonisation des textes nationaux	
		1.3. Les textes en Afrique centrale et de l'Ouest sont harmonisés	1.3.1 Plaidoyer dans les Etats membres	
			1.3.2 Incorporation des directives dans les textes nationaux	
	2 Renforcement des capacités judiciaires des Etats membres	2.1 Les compétences des juridictions sont élargies aux actes illicites commis en mer	2.1.1 Plaidoyer en vue de l'élargissement des compétences judiciaires	
			2.1.2 Adoption par les Etats membres de lois élargissant les compétences des juridictions	
		2.2 Les capacités des agents chargés de l'application de la loi sont renforcées	2.2.1 Formation des agents chargés de l'application de la loi	
			2.2.2 Echange d'expériences au niveau régional et interrégional entre le personnel judiciaire	
			2.2.3 Fourniture de support documentaire aux juridictions nationales	
	3 Promouvoir la coopération judiciaire aux niveaux national, régional et inter-régional	3.1 La synergie entre les différentes administrations et institutions judiciaires nationales est renforcée	3.1.1 Mise en place ou renforcement des mécanismes de coordination des actions des différentes administrations concernées	
			3.2 La coopération judiciaire entre Etats renforcée	3.2.1 Création de bases de données régionales et inter-régionales sur les actes illicites commis en mer
				3.2.2 Mise en place au niveau régional et inter-régional de mécanismes de concertations régulières

ACTIVITES A MENER PENDANT LES DIX HUIT PREMIERS MOIS

Premièrement les capacités juridiques des Etats membres seront renforcées.

Les résultats attendus seront :

- Les Instruments juridiques et état des signatures et ratifications inventoriés ;
- Les disparités entre les textes sont identifiées ;
- Les textes en Afrique centrale et de l'Ouest sont harmonisés.

Deuxièmement dans l'objectif spécifique qui consiste à renforcer les capacités judiciaires des Etats membres, durant la période des dix huit premiers mois, le Plaidoyer en vue de l'élargissement des compétences judiciaires sera exécuté.

Le résultat attendu sera :

- Les compétences des juridictions sont élargies aux actes illicites commis en mer

B. Objectif 2 : Améliorer les compétences et les aptitudes professionnelles des agents chargés de l'application de la loi dans le secteur maritime

Objectif Spécifique 1. Développer les standards en matière de formation et d'entraînement en Afrique Centrale et de l'Ouest

Résultat 1.1 Les besoins et les offres en formation et en entraînement sont identifiés

Activité 1.1.1 Recensement des acteurs en formation/entraînement et leurs offres.

Activité 1.1.2 Evaluation des besoins et niveaux en formation/entraînement.

Résultat 1.2 Les standards de formation sont disponibles

Activité 1.2.1 Elaboration des standards.

Activité 1.2.2 Validation et vulgarisation des standards.

Objectif Spécifique 2. Coordonner les programmes de formation et d'entraînement

Résultat 2.1 Des programmes de formation/entraînement sont harmonisés

Activité 2.1.1 Appui technique et financier aux programmes de formation (courte et longue durée).

Activité 2.1.2 Suivi des programmes de formation/entraînement.

Activité 2.1.3 Rencontres régulières entre les structures/acteurs de formation/entraînement.

Activité 2.1.4 Evaluation des programmes de formation/entraînement.

Résultat 2.2 Une expertise régionale et interrégionale disponible

Activité 2.2.1 Création et gestion d'une base de données des formateurs et des formés.

Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Résultats	Activités	Coûts (€)	
Améliorer les compétences et les aptitudes professionnelles des agents chargés de l'application de la loi dans le secteur maritime	1. Développer les standards en matière de formation et d'entraînement en Afrique Centrale et de l'Ouest	1.1 Les besoins et les offres en formation et en entraînement sont identifiés	1.1.1 Recensement des acteurs en formation/entraînement et leurs offres		
			1.1.2 Evaluation des besoins et niveaux en formation/entraînement		
		1.2 Les standards de formation sont disponibles	1.2.1 Elaboration des standards		
			1.2.2 Validation et vulgarisation des standards		
	2. Coordonner les programmes de formation et d'entraînement	2.1 Des programmes de formation/entraînement sont harmonisés		2.1.1 Appui technique et financier aux programmes de formation (courte et longue durée)	
				2.1.2 Suivi des programmes de formation/entraînement	
				2.1.3 Rencontres régulières entre les structures/acteurs de formation/entraînement	
				2.1.4 Evaluation des programmes de formation/entraînement	
		2.2 Une expertise régionale et interrégionale disponible		2.2.1 Création et gestion d'une base de données des formateurs et des formés	

ACTIVITES A MENER PENDANT LES DIX HUIT PREMIERS MOIS

Premièrement, au moins un (1) voyage par an pour 2 membres de la Division à 19 villes sera fait, avec objectif d'identifier les besoins de formation et d'exercice des États membres, des CMC du CRESMAC et du CRESMAO (2017-2018).

Le Résultat attendu sera :

- Une élaboration et une diffusion des programmes de formation standard et des programmes d'études pour le GoG, réalisées.

Deuxièmement, le Soutien technique et financier sera aussi recherché pendant cette période pour mener à bien toutes les formations spéciales complètes, mais courtes, au profit des avocats (IMLI et) et du personnel directement ou indirectement impliqué dans les actions de l'État en mer (à ISMI et RMU. Cela sera fait en 2018

Deux résultats attendus pour cet objectif :

- Un groupe d'avocats maritimes qui achèvera des projets de lois maritimes harmonisées pour GoG et la ratification / domestication des lois et instruments internationaux, mis en place.
- Les procédures opérationnelles standards pour tous les Centres d'Opérations Maritimes (MOC) harmonisées ; les opérations en mer et dans les MOC, normalisées.

Troisièmement la création et gestion d'une base de données de formateurs et stagiaires sera faite.

Le résultat attendu de cette activité est :

- La coordination efficace des formations futures dans toute la région, réalisée.

C. Objectif 3 : Contribuer à l'échange de l'information sur la sécurisation de l'espace maritime.

Objectif Spécifique 1. Mettre à disposition des acteurs du secteur maritime une information crédible, sécurisée et en temps réel.

Résultat 1.1 Les acteurs sont informés de la situation maritime.

Activité 1.1.1 Inventaire des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information disponibles dans le Golfe de Guinée et dans les régions voisines.

Activité 1.1.2 Elaboration du concept de communication.

Activité 1.1.3 Evaluation des besoins en équipement pour l'opérationnalisation du concept de communication.

Activité 1.1.4 Equipement du CIC, CRESMAO, CRESMAC et des CMC.

Activité 1.1.5 Formation des personnels à la mise en œuvre, à l'exploitation et à la maintenance des équipements.

Activité 1.1.6 Collecte, traitement et diffusion de l'information.

Activité 1.1.7 maintenance des équipements.

Résultat 1.2 Synergie d'action entre les Centres est établie.

Activité 1.2.1 Elaboration et adoption de procédures opérationnelles standardisées.

Activité 1.2.2 Mutualisation des moyens de communication.

Activité 1.2.3 Mise en réseau du CIC, CRESMAO, CRESMAC, des CMC et des COM.

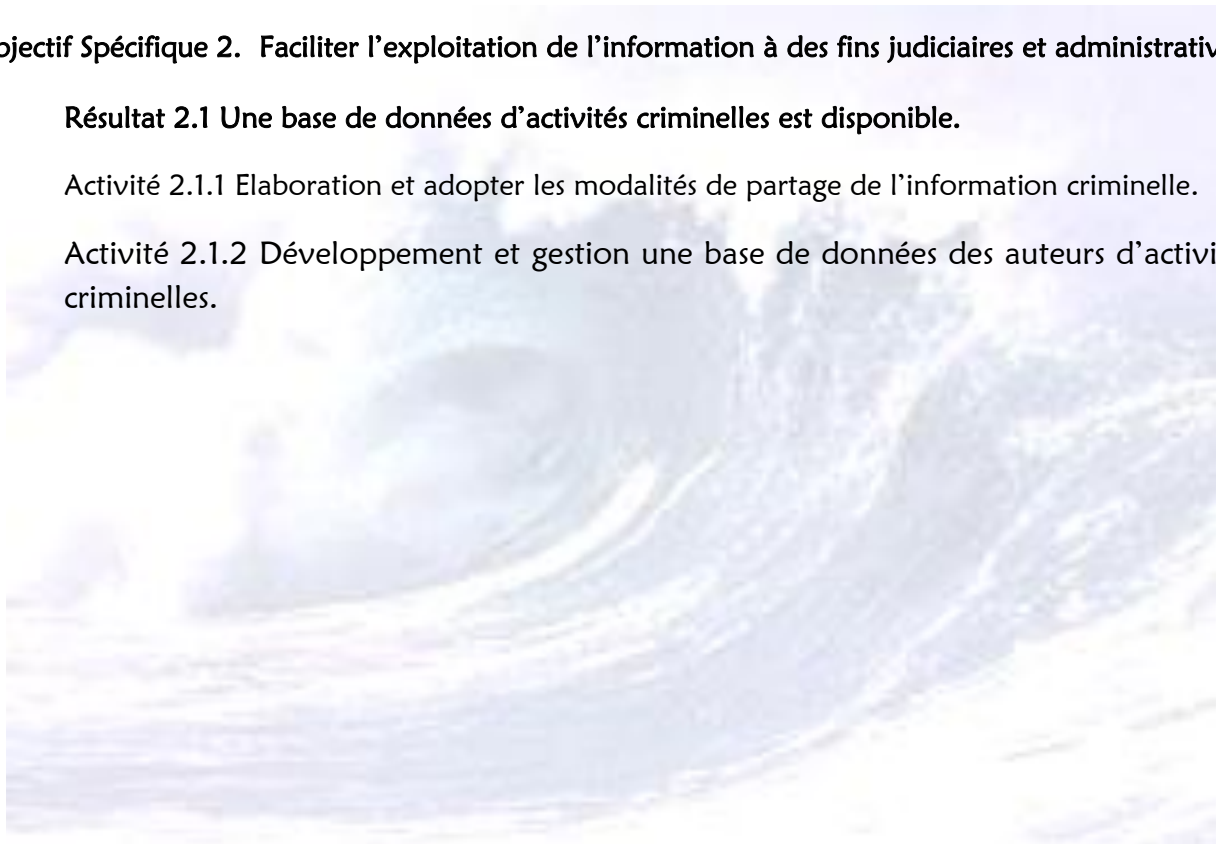
Activité 1.2.4 Echange d'information entre les Centres.

Objectif Spécifique 2. Faciliter l'exploitation de l'information à des fins judiciaires et administratives.

Résultat 2.1 Une base de données d'activités criminelles est disponible.

Activité 2.1.1 Elaboration et adopter les modalités de partage de l'information criminelle.

Activité 2.1.2 Développement et gestion une base de données des auteurs d'activités criminelles.



Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Résultats	Activités	Coûts (€)	
Contribuer à l'échange de l'information sur la sécurisation de l'espace maritime	Mettre à disposition des acteurs du secteur maritime une information crédible, sécurisée et en temps réel	1.1 Les acteurs sont informés de la situation maritime	1.1.1 Inventaire des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information disponibles dans le Golfe de Guinée et dans les régions voisines		
			1.1.2 Elaboration du concept de communication		
			1.1.3 Evaluation des besoins en équipement pour l'opérationnalisation du concept de communication		
			1.1.4 Equipement du CIC, CRESMAO, CRESMAC et des CMC		
			1.1.5 Formation des personnels à la mise en œuvre, à l'exploitation et à la maintenance des équipements		
			1.1.6 Collecte, traitement et diffusion de l'information		
			1.1.7 maintenance des équipements		
		1.2 Synergie d'action entre les Centres est établie	1.2.1 Elaboration et adoption de procédures opérationnelles standardisées		
			1.2.2 Mutualisation des moyens de communication		
			1.2.3 Mise en réseau du CIC, CRESMAO, CRESMAC, des CMC et des COM		
			1.2.4 Echange d'information entre les Centres		
		2. Faciliter l'exploitation de l'information à des fins judiciaires et administratives	2.1 Une base de données d'activités criminelles est disponible	2.1.1 Elaborer et adopter les modalités de partage de l'information criminelle	
				2.1.2 Développer et gérer une base de données des auteurs d'activités criminelles	

ACTIVITES A MENER PENDANT LES DIX HUIT PREMIERS MOIS

Premièrement un Inventaire des systèmes et des procédures existants dans les COM, CMC et les CRESM et Benchmarking dans les centres similaires hors du Golfe de Guinée sera fait.

Les Résultats attendus de cet objectif seront :

- Les sources d'information dans le golfe de Guinée (institutionnelle et privée) Identifiées ;
- Les bilans organisationnel, informationnel et technologique recensés ;
- Les procédures opérationnelles recensées ;
- Les meilleures pratiques identifiées.

Deuxièmement l'élaboration du concept de communication et évaluation des besoins en équipement pour l'opérationnalisation du concept de communication sera faite.

Le Résultat attendu de cet objectif sera :

- Les besoins par secteur d'activités décrits.

Troisièmement la collecte, le traitement et la diffusion de l'information seront faites.

Le Résultat attendu de cet objectif sera :

- La procédure d'échange d'information avec les acteurs du secteur privé(Armateurs, industriels , portuaires...), établie.

Quatrièmement un en réseau du CIC, CRESMAC, CREMAO, CMC et COM sera mis en place, et les procédures opérationnelles d'échange d'information et échange d'information entre eux seront adoptées.

Le résultat attendu de cet objectif sera:

- L'interopérabilité technique et linguistique entre les centres, est effective.

D. Objectif 4 : Contribuer à la détermination, à la délimitation, à la démarcation des frontières maritimes et à la résolution pacifique des différends.

Objectif Spécifique 1. Fournir aux Etats des informations sur la délimitation et la démarcation des frontières.

Résultat 1.1 L'information sur la délimitation et la démarcation des frontières maritimes est disponible.

Activité 1.1.1 Etat des lieux sur les délimitations et les démarcations des frontières maritimes.

Activité 1.1.2 Répertoire des Programmes/Frontières en cours, des accords/traités (bilatéraux, régionaux, multilatéraux) en la matière.

Activité 1.1.3 Inventaire des méthodologies et des techniques de délimitation et de démarcation des frontières maritimes.

Objectif Spécifique 2. Promouvoir la délimitation et la démarcation des frontières maritimes des Etats du Golfe de Guinée.

Résultat 2.1 Les Etats du Golfe de Guinée sont engagés dans le processus de délimitation et de démarcation des frontières maritimes.

Activité 2.1.1 Rencontres de concertation entre les Etats du Golfe de Guinée.

Activité 2.1.2 Campagnes de plaidoyer pour la délimitation et la démarcation des frontières maritimes.

Activité 2.1.3 Renforcement des capacités des techniciens des Etats en la matière.

Activité 2.1.4 Echange de bonnes pratiques en matière de délimitation et de démarcation des frontières maritimes.

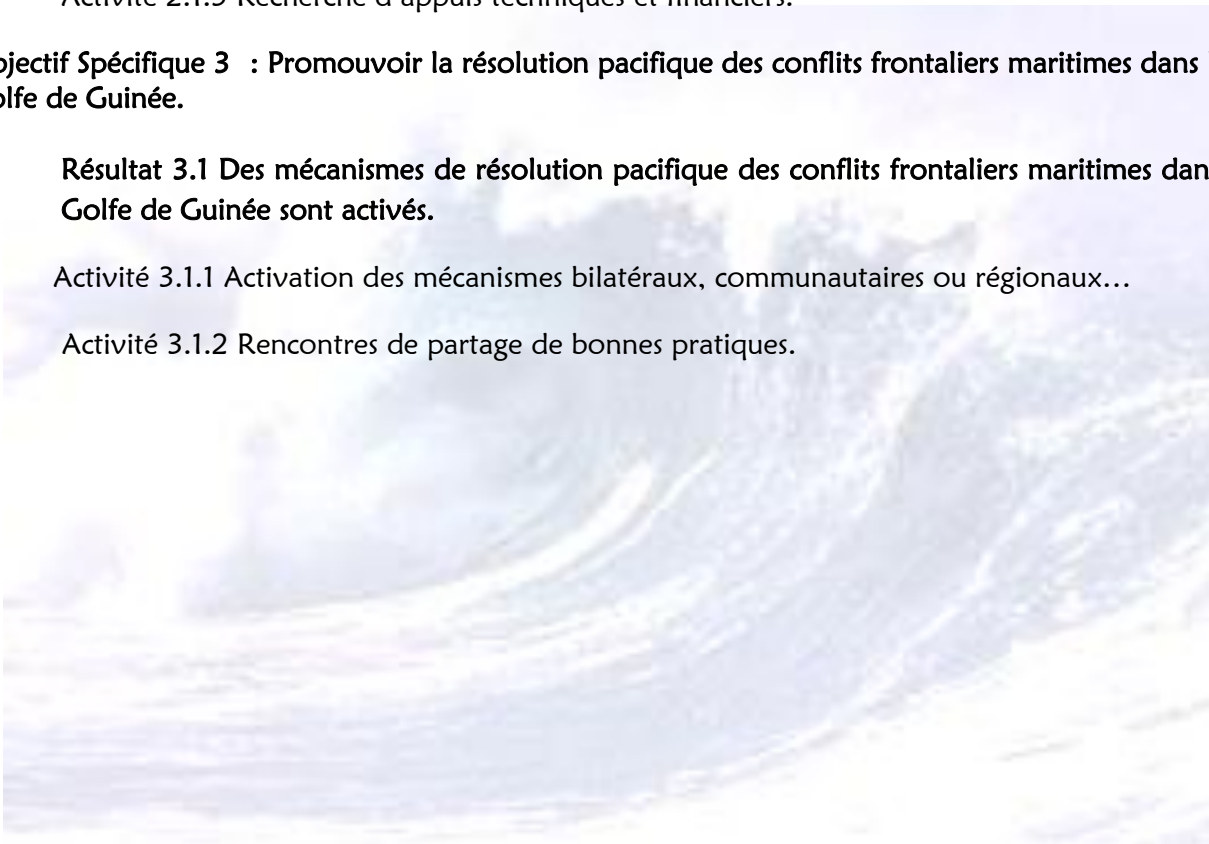
Activité 2.1.5 Recherche d'appuis techniques et financiers.

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir la résolution pacifique des conflits frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée.

Résultat 3.1 Des mécanismes de résolution pacifique des conflits frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée sont activés.

Activité 3.1.1 Activation des mécanismes bilatéraux, communautaires ou régionaux...

Activité 3.1.2 Rencontres de partage de bonnes pratiques.



Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Résultats	Activités	Coûts (€)
Contribuer à la détermination, à la délimitation, à la démarcation des frontières maritimes et à la résolution pacifique des différends.	1. Fournir aux Etats des informations sur la délimitation et la démarcation des frontières maritimes	1.1 L'information sur la délimitation et la démarcation des frontières maritimes est disponible	1.1.1 Etat des lieux sur les délimitations et les démarcations des frontières maritimes	
			1.1.2 Répertoire des Programmes/Frontières en cours, des accords/traités (bilatéraux, régionaux, multilatéraux) en la matière	
			1.1.3 Inventaire des méthodologies et des techniques de délimitation et de démarcation des frontières maritimes	
	2. promouvoir la délimitation et la démarcation des frontières maritimes	2.1 Les Etats du Golfe de Guinée sont engagés dans le processus de délimitation et de démarcation des frontières maritimes	2.1.1 Rencontres de concertation entre les Etats du Golfe de Guinée	
			2.1.2 Campagnes de plaidoyer pour la délimitation et la démarcation des frontières maritimes	
			2.1.3 Renforcement des capacités des techniciens des Etats en la matière	
			2.1.4 Echange de bonnes pratiques en matière de délimitation et de démarcation des frontières maritimes	
			2.1.5 Recherche d'appuis techniques et financiers	
	3. Promouvoir la résolution pacifique des conflits frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée	Des mécanismes de résolution pacifique des conflits frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée sont activés	3.1.1 Activation des mécanismes bilatéraux, communautaires ou régionaux...	
			3.1.2 Rencontres de partage de bonnes pratiques	
	Imprévus			

ACTIVITES A MENER PENDANT LES DIX HUIT PREMIERS MOIS

Le programme de délimitation démarcation détermination des frontières maritimes et règlement pacifique des différends a trois objectifs :

- Fournir aux Etats des informations sur la délimitation et la démarcation des frontières maritimes ;
- Promouvoir la délimitation et la démarcation des frontières maritimes ;
- Promouvoir la résolution pacifique des différends frontaliers maritimes dans le Golfe de Guinée.

Premièrement, il est question de prendre toutes les informations possible qu'on puisse avoir sur tous les différends maritimes, et ensuite les diffuser aux 25 Etats membres. Ces informations sont par exemple : tout ce qui concerne les délimitations et les démarcations des frontières maritimes dans tous les pays où le problème se pose ou alors pourrait se poser ; tout ce que les pays dans le Golfe de Guinée qui ont fait comme programmes, tout ce qu'ils ont conclus comme accords ou traités qui concerne la question de frontière maritime ; tout ce qui concerne les mécanismes de résolution pacifique des différends frontaliers maritimes. Enfin toutes les méthodologies, les manières de faire et les techniques que les Etats du Golfe de Guinée utilisent pour délimiter démarquer ou déterminer les frontières maritimes.

Les voyages seront faits dans les 19 Etats côtiers. Puis à la fin sera produit un rapport traduit dans les quatre langues de travail du CIC. Puis ce rapport sera envoyé à tous les Etats membres du Golfe de Guinée, pour que tous soient au courant. Il est important que ces voyages soient faits pour avoir des informations fraîches. Les responsables ne pouvant pas seulement s'appuyer sur les données d'internet.

Le résultat attendu sera que :

- L'information actualisée sur la délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes, est connue par tous les Etats membres.

L'action ne s'arrêtera pas là. D'une pierre sera fait deux coups par ce qu'on ne pourra pas aller 3 fois dans un même pays pour des raisons de coût. L'occasion sera saisie lors de ces voyages, pour réaliser le deuxième objectif du programme qui est de promouvoir la délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes dans l'esprit des décideurs du Golfe de Guinée, faciliter la mise en œuvre concrète de la délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes.

Pour réussir cet objectif cinq activités seront menées :

- Organiser des rencontre de concertations diplomatiques entre les Etas du Golfe de Guinée qui ont des différends maritimes en cours pour les amener à négocier : ils sont huit

- Organiser des campagnes de plaidoyer en passant par la société civile de chaque pays, pour qu'elle sensibilise les responsables de son pays à délimiter, démarquer et déterminer ses frontières maritimes
- Renforcer les capacités des techniciens des Etats à la délimitation, la démarcation et la détermination des frontières maritimes ; parce que c'est un domaine très très technique. Pour réussir cela par ce que cela coûte très cher, un deuxième plaidoyer avec la société civile sera fait de chaque pays pour élaborer une stratégie de plaidoyer pour que celle-ci sensibilise les dirigeants du pays au plus haut sommet, afin qu'ils s'engagent à rechercher les financements au près des partenaires internationaux
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes. Pour réussir cela un rapport sera produit, puis validé par toutes les parties prenantes à l'occasion d'un atelier qui sera organisé
- Rechercher des appuis techniques et financiers. Cette activité rejoint un peu la troisième activité, sur le renforcement des capacités des techniciens en délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes

Des cinq activités prévues à cet effet nous allons réaliser les plus faciles c'est-à-dire : faire les plaidoyers avec la société civile pour :

Sensibiliser les dirigeants de chaque pays concerné à la délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes ; renforcer les capacités des techniciens devant mener à bien la détermination et la démarcation des frontières maritimes ; rechercher les partenaires techniques et financiers.

Pour chaque pays il y aura une semaine de préparation avant le voyage, deux semaines de travaux intenses dans le pays concerné. La première semaine, les données seront collectées pour l'état des lieux de la délimitation la détermination et la démarcation des frontières maritimes du pays concerné, la deuxième semaine, seront tenues deux réunions avec la société civile pour élaborer la stratégie pour chacun des deux plaidoyers à mener

Les deux phases vont se dérouler simultanément,

Les résultats attendus seront :

- Le plaidoyer avec la société civile auprès des dirigeants pour la délimitation la détermination la démarcation des frontières maritimes réalisé ;
- Le plaidoyer avec la société civile auprès des dirigeants pour la recherche des partenaires internationaux devant financer le renforcement des capacités des techniciens en délimitation, détermination, démarcation des frontières maritimes réalisé.

III – SYNERGIE, COMPLEMENTARITE, COORDINATION ET SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUADRIENNAL

La mise en œuvre des programmes prioritaires du CIC 2017 – 2021 se fera en synergie et de manière complémentaire avec d'autres programmes/projets en cours dans les deux régions du Golfe de Guinée.

Une synergie sera créée avec le projet GOGIN, financé par l'Union européenne et qui couvre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, pour ce qui est du déploiement des équipements de communication, de la collecte et gestion des données en mer ainsi que de la mise à disposition des acteurs du secteur maritime de l'information sur la situation maritime.

En outre le Plan Quadriennal se veut complémentaire des actions initiées par la CEDEAO et la CEEAC. Il en est ainsi, en Afrique de l'Ouest, du Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de sécurité maritime de la CEDEAO financée par l'Union européenne sous le Programme Indicatif Régional/11eme Fonds européen de développement (PIR/11eme FED) et des efforts déployés pour équiper le CRESMAO et les centres multinationaux maritimes de coordination des Zones E, F et G, à travers l'appui de la République Fédérale d'Allemagne. En Afrique centrale, la complémentarité sera recherchée.

Au-delà de la synergie et de la complémentarité recherchée avec d'autres programmes, la mise en œuvre du Programme Quadriennal du CIC sera coordonnée avec les structures créées dans le cadre de l'architecture de sécurité maritime des deux régions ou avec les institutions de référence travaillant dans le domaine. Ainsi, le CIC assurera une mise en œuvre coordonnée des programmes et activités avec ou par le CRESMAC, le CRESMAO ainsi que par les institutions de formation que sont l'ISMI à Abidjan et RMU à Accra. Cette coordination se fera dans le respect des rôles de chacune des structures et des liens nécessaires entre les niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

La mise en œuvre du Plan Quadriennal du CIC se fera sous la supervision directe de la Réunion Annuelle des Hauts Responsables du CIC qui assure l'orientation, le suivi et l'évaluation de la coopération régionale mise en œuvre par le Centre. Le suivi de la mise en œuvre du Programme Quadriennal se fera par le Groupe Consultatif chargé du suivi et de l'appui au CIC, créé le 12 février 2016 par la Réunion Annuelle des Hauts Responsables du CIC et composé des responsables des trois institutions, du pays hôte et des partenaires stratégique.

